

## Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure 2008/0014(COD) codécision)  
Décision

Procédure terminée

Pollution de l'air, émissions de gaz à effet de serre: effort des États membres afin de respecter les engagements de la Communauté en matière de réduction de ces émissions jusqu'en 2020

### Sujet

3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile  
3.70.03 Politique climatique, changement climatique, couche d'ozone  
3.70.20 Développement durable